

Quelles sont les précautions à prendre lors de déplacements avec le téléphone portable à l'étranger ?

L'usage de nos abonnements mobile ne diffèrent pas par rapport à la Suisse si votre destination est dans les 5 pays voisins (frontaliers avec la Suisse *). Dans ces 5 pays, seule la quantité de données internet est limités à 40 GB, début réduit ensuite.

Pour les autres destinations, il est nécessaire d'acheter des packs de données ou voix dans certains cas, mais la procédure est différente s'il s'agit d'un voyage professionnel ou privé.

En cas de déplacement **professionnel**, une demande doit parvenir au helpdesk pour la commande de packs de voyage au moins 15 jours avant le départ. Il est important de donner un bref justificatif pour permettre la validation de la direction du domaine. Il faut également savoir quels seront vos besoins pour déterminer le pack qui correspond au mieux à votre activité à l'étranger afin d'optimiser les coûts. Une fois déterminé et validé, le service informatique installera le pack et vous communiquera ses caractéristiques. Utiliser principalement Teams et le wifi permet aussi de réduire fortement les coûts. Teams existe comme application pour les mobiles Iphone et Android.

En cas de déplacement **privé**, les packs de voyage peuvent être achetés sans autres directement par carte de crédit ou Twint. **NE JAMAIS ACHETER LES PACKS PAR FACTURE**, même si l'option existe. Avec l'abonnement privé, l'utilisation hors de la prise en charge des packs de voyage est tout à fait possible à condition d'en faire une utilisation raisonnable, par exemple faisant quelques appels voix très courts. Ces coûts hors forfait sont acceptés jusqu'à env. 120 CHF/an. L'utilisation des messageries instantanées (Whatsapp, Threema, Signal, etc) et le wifi permet aussi de faire de bonnes économies.

Attention aux vols et à la perte ! A l'étranger, il y a moins de chance de retrouver votre mobile perdu qu'en Suisse. Nous vous recommandons de ne pas laisser votre téléphone sans surveillance et éviter d'utiliser votre téléphone dans les zones touristiques très fréquentées. En cas de vol ou de perte, cela peut entraîner des reports de coûts à votre charge et devoir tout réinstaller avec le risque de vous occasionner une énorme perte de temps. En cas de vol, en présentant un rapport de police, certains coûts peuvent être pris en charge par l'école. Il est également nécessaire d'annoncer la perte ou le vol au helpdesk aux heures de bureau et en dehors de ces heures directement à Sunrise au +41 800 555 552 (ouvert 24 heures sur 24, 7 jours sur 7) pour bloquer la carte SIM.

(*) Pays voisins : France, Allemagne, Italie, Autriche et Lichtenstein.

Voir aussi:

- [Peut-on utiliser le téléphone mobile HE-ARC à l'étranger ?](#)
- [Que faire en cas de vol, perte ou casse de l'appareil ?](#)

Nous vous souhaitons un bon séjour.

Adresse URL en ligne: <https://faq.he-arc.ch/article.php?id=422>